

bulletin
d'information
du bureau
confédéral

traitement



19 SEPTEMBRE 88

COURRIER CONFEDERAL

27 SEPTEMBRE

Sécurité sociale, salaires, emploi, revendications,
A NOUS DE JOUER..... 2

DROIT OUVRIER

Numéro spécial AMNISTIE..... 3A

DROIT ET LIBERTES

AMNISTIE : ce qu'il faut faire d'urgence..... 4

SECTEUR CULTURE

Des états généraux de la culture qui roulent les 14 et 15/10/88.. 5 - 6

SECTEUR ORGANISATION

Elections aux chambres d'agriculture..... 7 - 8

PROPAGANDE

Les cadres et la CGT, la CGT et les cadres. A2 le 8/10/88..... 8

PAIX - DESARMEMENT

Combattre le gachis du surarmement..... 9

EMPLOI - FORMATION

Stage supérieur spécialisé..... 10 - 11

IMMIGRATION

Stage la CGT et les travailleurs migrants..... 11 - 12

POLITIQUE FINANCIERE

Stage supérieur..... 12 - 13

C.C.E.O.

Stage stratégie sociale du capital..... 14 - 15

ANTOINETTE

Un numéro de septembre au service de l'action..... 15 B

EMPLOYES - LIAISON

Une banderole au mètre..... 16

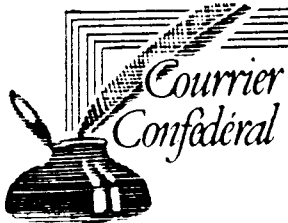
Stage spécialisé..... 17

SANTE - PROTECTION SOCIALE

Stage spécialisé..... 18

R.C.E.

Numéro de septembre..... 19 C

**27 SEPTEMBRE**

SECURITE SOCIALE, SALAIRES, EMPLOI, REVENDICATIONS,

A N O U S D E J O U E R !

D'ici le 27, bien veiller à prendre en compte l'action Sécurité sociale, la journée U.C.R., la journée action du secteur public.

A partir et avec nos syndiqués C.G.T. dans chaque entreprise, sur les lieux de travail, développer les débats sur l'ensemble des revendications, décider avec les salariés des formes et initiatives d'actions pour le 27 : arrêts de travail, consultation de masse sous les meilleures formes y compris par vote, pour exiger le rejet du rapport Chotard, soutenu par le gouvernement, liquidateur de la Sécu, et prise en compte des solutions C.G.T. ; assemblées, participation massive aux manifestations, rassemblements locaux et départementaux, etc...

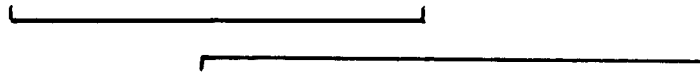
LE 27 SEPTEMBRE : tous les militants sur le terrain pour réussir les actions pour informer largement "en direct" sur l'attitude et le vote des diverses organisations syndicales au sein du Conseil Economique et Social, lequel sera réuni en séance plénière pour décider de l'adoption du rapport Chotard.

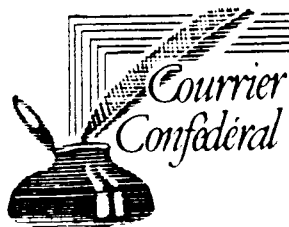
Vous tenir en liaison constante avec les U.D., elles-mêmes informées du déroulement des discussions au C.E.S. par la confédération.

Possibilité d'appeler "**ALLO-CGT**" au 48.51.84.98.

Informez très rapidement des résultats de la journée, U.D., F.D. et confédération.

Tant dans la préparation que le 27/09, conjuguez étroitement dans notre pratique militante : action, bataille des idées, initiatives de renforcement.





AMNISTIE

NUMERO SPECIAL du

DROIT OUVRIER

UN OUTIL D'ACTUALITE

bien adapté pour servir aux luttes en cours.

EDITORIAL - Pierre KOEHLER :

- Mobilisation pour les réintégrations.

LA CGT dans la bataille pour le vote de la loi.

- Trois communiqués du BUREAU CONFEDERAL;

LA REINTEGRATION des SALARIES PROTEGES
et l'application de l'article 15 II de la loi

par Paul BOUAZIZ - Avocat -

ANNEXES

1. L'enjeu de la réintégration
Evolution - signification - du nombre des licenciements d'élus.
2. La loi d'Amnistie (Extraits) (20 Juillet 1988)
3. Décision du Conseil Constitutionnel - 20 JUILLET -
4. Le point de vue de l'administration :
 - a) circulaire ARPAILLANGE (extraits)
 - b) circulaire SOISSON
 - c) circulaire DURAFOUR
5. Arrêt de la Cour de Cassation - 30 JUIN 1988 - *Chambre Sociale*
Guy LOYER c/ GIBLIN LAVAUULT.
6. Bibliographie des articles, notes et jurisprudence publiés relatifs à
l'application de la loi d'amnistie du 4 AOUT 1981.

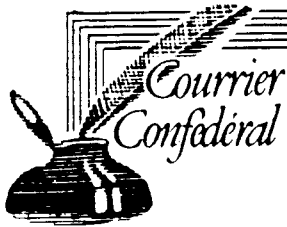
*

**** *****

A Commander :

au DROIT OUVRIER - 263, Rue de Paris - cas 432 - 93516 MONTREUIL cedex -

Le n° : 45 Frs - ABONNEMENT CGT : 395 Frs -



DROITS ET LIBERTES

A M N I S T I E =====

CE QU'IL FAUT FAIRE D'URGENCE

Les militants licenciés ont jusqu'au 21 Octobre pour demander, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au chef d'entreprise (celui qui a licencié ou son successeur).

Tous ceux qui estiment avoir été licenciés parce qu'ils exerçaient une fonction syndicale, doivent faire la demande quel que soit le motif invoqué officiellement pour leur licenciement.

Il est précisé dans la circulaire du Ministre du Travail : "En cas de contestation sur la nature du véritable motif de licenciement, seul le juge directement saisi peut trancher le litige et requalifier, le cas échéant, le licenciement.

Il est donc possible de faire requalifier bon nombre de licenciements camouflés en licenciement économique, pour obtenir plus facilement une autorisation.

Les travailleurs de l'entreprise doivent, sous les formes appropriées au rapport de force existant, être associés à la démarche auprès de l'employeur. Les travailleurs et la population de la localité doivent également être informés des actions entreprises et de l'évolution de la situation.

Les fédérations sont les mieux placées pour populariser dans la branche concernée les luttes et les succès.

Il est essentiel que toutes les phases de la procédure soient accompagnées d'intervention du syndicat et l'objet de débat et de luttes de masse.

Dans le cas de réintégration acceptée par l'employeur, donner l'éclat qu'il convient à la victoire, ne pas céder à ceux qui veulent faire passer l'application de la loi comme un geste d'apaisement exigeant de la discrétion.

La consultation du C.E. ou des délégués est obligatoire; elle ne doit pas être faite à la sauvette. Il faut mettre les élus de toutes les organisations devant leurs responsabilités, l'ensemble des travailleurs étant informés des positions de chacun. Si l'employeur ne consulte pas les instances prévues, non seulement cela doit être un argument supplémentaire pour obtenir une prise de position favorable de l'Inspection du Travail, mais encore ce dernier doit relever un délit d'entrave.

Interpeller l'Inspecteur du Travail qui a, de par la loi, la possibilité de proposer la réintégration.

Il y a lieu d'être confiant dans les possibilités de victoires ouvertes par la loi d'amnistie.

Les principales difficultés qui seront soulevées, le seront à propos de la faute lourde. La définition de la faute lourde excluant du bénéfice de l'amnistie, reste à établir. Puisque le législateur a ouvert le droit à la réintégration, elle ne peut se confondre avec la définition de la faute qui a justifié l'autorisation de licenciement.

La volonté du législateur, modifiée par le Conseil Constitutionnel, place donc à un niveau particulièrement élevé de gravité, la qualité de la faute lourde pouvant exclure du droit à la réintégration; les cas que nous avons à défendre ne rentrent pas dans cette catégorie.



Au moment où l'on se bat pour réintégrer des militants victimes de licenciement, on est dans une situation de force pour résister aux demandes de licenciement qui se poursuivent.

Les militants ne doivent plus être exclus sur des accusations montées de toute pièce; ils ne doivent plus être placés dans des charrettes de licenciements économiques pour briser la résistance des travailleurs à la casse de l'emploi et des entreprises.

Chaque cas doit être l'occasion de mobilisation et d'actions largement popularisées.

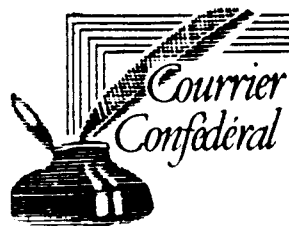
Si toutes les entreprises n'ont pas de cas de réintégration, toutes sont concernées par cette loi d'amnistie, dans la mesure où elle amnistie "les faits retenus ou susceptibles d'être retenus comme motifs de sanctions prononcées par l'employeur", ainsi que les sanctions disciplinaires ou professionnelles du moment que celles-ci n'ont pas donné lieu à des condamnations pénales qui n'auraient pas été amnistiées.

Compte tenu de l'aggravation du climat de répression et d'autoritarisme dans les entreprises et les administrations, cette disposition concerne un très grand nombre de travailleurs.

Chaque syndicat doit prendre en charge la défense de tous les travailleurs concernés. Exiger du chef d'entreprise ou du directeur d'Administration qu'il nettoie tous les dossiers.

Il faut, comme la loi le prévoit, demander à l'Inspection du Travail de contrôler l'exécution de ces dispositions dans les entreprises où elle est compétente.

Cette phase de la bataille pour les **LIBERTES ET LES DROITS**, doit être intégrée dans les luttes en cours pour les salaires, la protection sociale, l'ensemble des revendications; elle constitue un élément parmi d'autres de la mobilisation pour élever le niveau des luttes sociales.

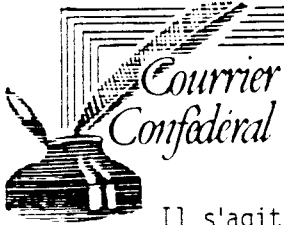


CULTURE

DES ETATS GENERAUX DE LA CULTURE QUI ROULENT LES 14 ET 15 OCTOBRE PROCHAIN

Le mercredi 17 juin 1987 au Théâtre de Paris, 1 500 artistes, de toutes disciplines, tenaient des Etats Généraux de la Culture et adoptaient une déclaration des droits de la culture. Cette assemblée originale faisait suite à une première rencontre d'artistes le 9 février au Théâtre de l'Est Parisien qui répondait à un appel de Jacques RALITE lancé le 20 décembre 1986 sur le thème : "La culture française se porte bien pourvu qu'on la sauve. Dès le début, la C.G.T. s'est trouvée aux côtés des artistes pour mener ce combat. Elle a appelé ses organisations syndicales à participer aux différentes manifestations et à signer les textes.

Ce mouvement s'est développé et nombreux étaient les militants de la C.G.T. à se trouver le 16 novembre dernier au coude à coude avec les artistes au "zénith de la culture" plein à craquer. Mouvement qui s'est enrichi par l'appel de Chantelle contre la coupure des films à la télévision par la publicité. Depuis lors, les signatures affluent au bas de la déclaration des droits de la culture et de l'appel de Chantelle. Il faut élargir l'action. Chacun de nous est concerné. La marchandisation de la culture, la privatisation dans l'audiovisuel, l'américanisation, bref la loi du fric dans le domaine de la culture comme dans tous les domaines de la vie, aggravent les inégalités, accroissent le chômage parmi les artistes, veulent arracher nos racines culturelles, pour nous imposer un autre type de société. Défendre notre culture c'est défendre notre vie. Nous n'avons pas une vision exclusivement hexagonale de la culture, loin s'en faut, il existe dans chaque pays des traditions, des innovations, des créations, et c'est la confrontation de ces cultures plurielles qui enrichissent le monde, les hommes et non la domination surtout pas de la finance.



Il s'agit donc bien d'un combat que nous devons aussi mener comme l'ont mené les premiers syndicalistes de la C.G.T. agissant pour l'accès au savoir des travailleurs en ouvrant les premières bibliothèques dans les Bourses du Travail.

Il n'est pas à couper des actions quotidiennes que nous menons sur les salaires, l'emploi, les libertés (référence éminemment culturelle) etc...

Dans les initiatives revendicatives à venir, nous pouvons lors de nos rencontres avec les travailleurs, faire aussi signer les droits de la culture et l'appel de Chantelle.

**LES 14 ET 15 OCTOBRE PROCHAIN, LES ETATS GÉNÉRAUX DE LA CULTURE
ONT DÉCIDÉ D'UNE INITIATIVE NATIONALE.**

Le 14, des villes, villages, quartiers, entreprises partiront des voitures porteuses des signatures pour Paris. Elles peuvent s'arrêter en route pour continuer à faire signer les 2 textes.

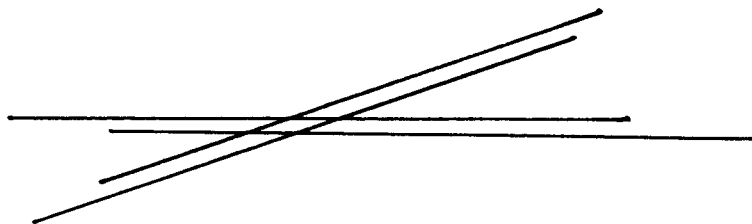
Le samedi 15 octobre, les voitures ornées d'un fanion des Etats Généraux, et aussi de leur région d'origine (ne pas oublier) se retrouveront à la Bastille dès 14 H et défilent en musique jusqu'à l'Opéra où seront déposées, auprès d'une grande délégation des Etats Généraux de la Culture, les dizaines de milliers de signatures contre les coupures publicitaires.

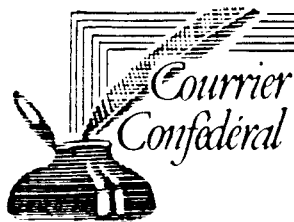
Dès 17 H commencera la soirée du Boulevard des Italiens. De la place de l'Opéra jusqu'au croisement du boulevard des Italiens et des rues Pelletier et Favart. Sur 400 mètres, les Etats Généraux tiendront podiums, stands, mur artificiel pour peindre, écran, éléments de décors avec la coopération des techniciens du spectacle et des AOR de Pantin.

De nombreux artistes sont annoncés, de jeunes compagnies de théâtre, de jeunes instrumentistes, des représentants de l'Opéra, des poètes, se produiront, des danseurs, des musiciens, des chanteurs. Des écrivains et auteurs de théâtres tiendront boutiques culturelles.

Comme le proposent les Etats Généraux de la Culture, on y aura du plaisir, on y dialoguera, on y réfléchira, on construira, ce sera comme un élan culturel autour de la déclaration des droits de la culture.

Il s'agit donc pour nos organisations de se fixer des objectifs, d'organiser avec les syndicats et les CE, les signatures et les départs. Les travailleurs, la CGT, ne peuvent manquer le rendez-vous.





ORGANISATION

ELECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE

REOUVERTURE DES LISTES D'INSCRIPTION - MODIFICATION DU CALENDRIER

NOTE N° 1

La bataille de l'inscription menée par la C.G.T. aura permis que le Ministre de l'agriculture prenne une mesure de justice élémentaire pour une meilleure participation des salariés à l'élection des chambres d'agriculture.

Cela se traduit par :

- le vote dans la commune du lieu de travail ;
- la réouverture des listes électorales dans la période du 1er au 30 septembre 1988 ;

Il convient d'exiger partout l'inscription collective par l'employeur ou sur les listes des salariés à faire faire par l'employeur :

- a) à la mairie du lieu de travail (et non plus de résidence) ;
- b) à partir du 1er septembre jusqu'au 30 septembre 1988.

BIEN VEILLER A FAIRE INSCRIRE NOS MILITANTS, NOS CANDIDATS, NOS SYNDIQUES, NOS ELECTEURS.

MODIFICATION DU CALENDRIER ELECTORAL

du 1/09 au 1/10/88	: inscription en mairie
du 1/10 au 15/10/88	: commission municipale
le 15/10/88	: publication des listes électorales municipales
du 15/10 au 25/10/88	: réclamation auprès de la commission départementale (préfecture)
du 25/10 au 15/11/88	: commission électorale départementale
le 30/11/88	: liste électorale départementale définitive
du 1/12 au 5/12/88	: réclamation auprès du tribunal d'instance
le 5/12/88 et le 3/01/89	: départ des listes de candidature.

CONCERNANT LES AUTRES DISPOSITIONS, RIEN DE CHANGE :

- liste bloquée majoritaire ;
- réduction à 2 titulaires et 2 suppléants pour les salariés des collèges 3 A et 3 B ;
- désignation des membres associés par le président des chambres ;
- refus de reprendre la dimension agro-alimentaire de 1982 pour les membres associés et donc pour l'activité des chambres d'agriculture elles-mêmes.

Dans ce cadre, les 3 fédérations concernées (agro-alimentaire, secteurs financiers, organismes sociaux) sont intervenues auprès du Ministère de l'agriculture et lui ont demandé audience afin d'exiger que ces élections revêtent un caractère pleinement démocratique.

LISTE DES CANDIDATURES C.G.T. :

Sans attendre, il convient dès à présent d'établir la première liste des militants C.G.T., de la dresser par département et par collège (3 A : salariés agricoles et forestiers - 3 B : salariés des organismes, coopératives, MSA, Crédit Agricole, CUNA, etc...) et l'envoyer aux fédérations concernées.



MISE EN PLACE DES PARRAINAGES POUR LES COLLECTIFS LOCAUX ET DEPARTEMENTAUX

L'importance des parrainages et des collectifs dans le succès d'une élection de cette importance, n'est plus à démontrer.

Certaines U.D. ont remis en place, pour cette élection les collectifs prud'homiaux.

Ailleurs, ce sont des collectifs agro-alimentaire et forêt qui ont été installés.

Cela s'est accompagné de plans de parrainage.

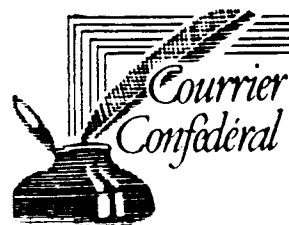
C'EST DANS CE SENS QU'IL FAUT ALLER PARTOUT en y associant tous les militants de tous les secteurs concernés (Crédit Agricole, MSA, coopératives, salariés agricoles).

ATTENTION : il apparaît que le gouvernement veut écarter les salariés de l'O.N.F. de cette élection. Il s'agit au contraire pour nous de mener la bataille pour leur inscription et leur candidature.

Fédération
agro-alimentaire et forestière

Fédération
secteurs financiers

Fédération
organismes sociaux.



LES CADRES ET LA C.G.T., LA C.G.T. ET LES CADRES

Antenne 2 - samedi 8 octobre de 12h35 à 13 h.

Cette émission "EXPRESSION DIRECTE" de la CGT aborde, comme son titre l'indique, les raisons qu'ont les ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise de développer une activité syndicale offensive.

Conçue comme un magazine (de 10 mn) elle amène 3 grandes interviewes :

- * un technicien de bureau d'études, dans la construction ;
- * les infirmières de Charles-Foix à IVRY ;
- * les cadres de la S.N.C.F.

Sont abordés les salaires, la qualification, les problèmes d'emploi, le service public, les conditions de travail et les effectifs. Alain OBADIA conclut sur l'action et l'avenir.

UNE EMISSION A REGARDER, à faire regarder le 8 octobre

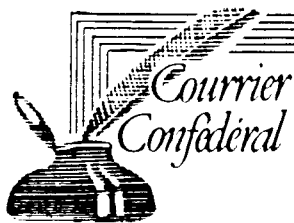
UNE EMISSION A UTILISER, surtout dans toute la période de préparation du congrès de l'U.G.I.C.T.

Commandez dès à présent la cassette au secteur PROPAGANDE :

- 200 Frs. emportée
- 250 Frs. expédiée.

DERNIERE EXPRESSION DIRECTE DE LA C.G.T. EN 1988 :

LE DIMANCHE 4 DECEMBRE entre 14 h 30 et 14 h 40 sur FR.3



PAIX / DESARMEMENT

COMBATTRE LE GACHIS DU SURARMEMENT

Tel est l'objectif assigné par le Bureau Confédéral, à la campagne de pétition lancée au moment des vacances au travers d'une "adresse" à François Mitterrand, Président de la République et chef des armées.

CERTES cette campagne repose sur l'exigence du désarmement, d'en finir avec cette menace nucléaire et chimique qui entrave la nécessaire coopération entre les Etats, seule susceptible de contribuer au développement économique et social.

MAIS, la pétition CGT est porteuse d'une grande exigence : METTRE FIN à un des gachis financiers les plus vastes, les plus monstrueux qui marquent la politique française de gestion de la crise.

Plus de 100 milliards de francs (10 000 milliards de centimes) par an pour le surarmement : Tel est le contenu du projet de budget 1989.

Une image de ce "comble" de la politique française au moment où le processus de désarmement est en cours :

" La France dépense 2 milliards 100 de francs (210 milliards de centimes) rien que pour fabriquer
 " le missile SA. qui est l'équivalent des pershing et SS 20 que les USA et l'URSS sont en train
 " de détruire.

DONNER DE LA FORCE A LA REVENDICATION C.G.T.

C'est bien une revendication syndicale que d'exiger la réduction des crédits de surarmement.

- Montrer aux travailleurs qu'il y a de l'argent, des moyens pour une politique de progrès social et de développement industriel.

- Exiger que ces milliards soient affectés aux budgets de l'école, de la santé, du logement, de la recherche, aux services publics, etc..

C'est une des SOLUTIONS à la crise, au chômage, à l'austérité, susceptible de créer du "social" et d'induire des emplois.

Répétons-le, redisons-le avec force, il en est du surarmement comme des profits, de la spéculation, de l'évasion des capitaux qui caractérisent la gestion de la crise, l'austérité et le déclin industriel.

FAIRE SIGNER - FAIRE SIGNER

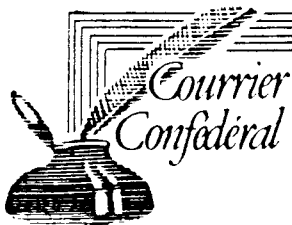
La pétition sur la réduction des crédits militaires ne "s'ajoute pas" au combat revendicatif : elle y a sa place, en plein coeur. La C.G.T. doit activer, organiser, impulser, recenser, la signature de cette pétition dans les entreprises.

ETRE EN POSITION DE FORCE en octobre, lors des débats budgétaires, faire pression sur chaque parlementaire dans les départements.

Il faudra aller les voir, exiger d'eux des votes en faveur du désarmement, donc du progrès social et de l'emploi.

Ce sera la manière avec laquelle la C.G.T. contribuera à la semaine internationale de l'ONU.

ORGANISONS LA COLLECTE MASSIVE DE SIGNATURES



Courrier
Confédéral

EMPLOI FORMATION

STAGE SUPERIEUR SPECIALISE STRASBOURG du 23 au 29 OCTOBRE 1988

Pour la troisième année consécutive, le secteur confédéral Emploi/Formation Professionnelle avec le C.C.E.O., l'Institut des Sciences Sociales du Travail de strasbourg, organise :

DU 23 AU 29 OCTOBRE 1988 A STRASBOURG

Un stage de réflexion, d'étude, de recherche à un niveau supérieur sur les questions liées à l'emploi, la formation professionnelle initiale et continue et leur environnement.

L'approche complémentaire réalisée dans les instituts du travail par les intervenants universitaires et ceux liés au mouvement syndical, doit permettre de réaliser les conditions à un approfondissement de la stratégie que nous devons mettre en oeuvre en matière d'emploi, de qualification, de classification, de salaires, tant au niveau de l'entreprise qu'à celui de la branche, de la région...

Compte tenu de la structure de cette formation spécialisée de haut niveau, il est indispensable que les postulants aient suivi au moins la formation syndicale de niveau moyen et le stage spécialisé Emploi/Formation professionnelle.

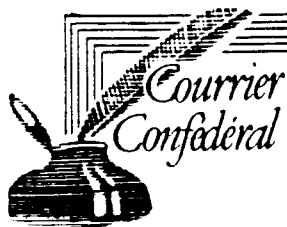
L'hébergement se fait dans les locaux de l'Institut. Les frais de transport sont remboursés sur place et une bourse individuelle permet de couvrir les frais de restauration engagés par l'obligation de prendre les repas du soir dans les restaurants locaux. Une indemnité de perte de salaire sera versée sur présentation d'une attestation de l'employeur.

L'acuité et la complexité des problèmes d'emploi et de formation professionnelle, le bilan positif des deux premières sessions, nécessitent que nos militants responsables sur ces questions s'imposent d'y participer.

Pour toute la C.G.T., la formation, qu'elle soit professionnelle ou syndicale, doit être permanente quels que soient les événements sociaux ou politiques qui ponctuent les calendriers.

Le temps de formation syndicale n'est pas un manque à gagner mais un investissement pour et par la lutte.

Vous trouverez ci-joint, UNE FICHE DE CANDIDATURE, à retourner au SECTEUR EMPLOI/FORMATION AVANT LE 23 SEPTEMBRE 1988



Fiche à retourner au secteur Emploi/formation
avant le 23 septembre 1988

STAGE SUPERIEUR SPECIALISE EMPLOI/FORMATION PROFESSIONNELLE
STRASBOURG du 23 au 29 OCTOBRE 1988

NOM _____ Prénom _____ Né(e) le _____

Sexe : MASCULIN FEMININ

ADRESSE PERSONNELLE : _____

PROFESSION _____ ENTREPRISE _____

TELEPHONE : syndicat _____ domicile _____ professionnel _____

RESPONSABILITES SYNDICALES _____

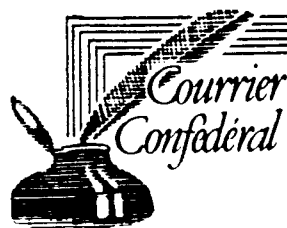
RESPONSABILITES SUR LES PROBLEMES D'EMPLOI ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE _____

FORMATION SYNDICALE : niveau élémentaire moyen supérieur spécialisés (1)

Pour les stages spécialisés, indiquer lesquels _____

RESPONSABILITES DANS LES ORGANISMES DE GESTION DES FONDS DE LA FORMATION _____

Cachet de l'organisation _____



IMMIGRATION

LA C.G.T. ET LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

RAPPEL

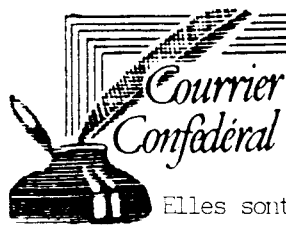
un stage spécialisé se tiendra à Courcelle, du 10 au 15 octobre 1988

Il s'adresse aux militants français et immigrés des entreprises, unions locales, départementales, professionnelles et des fédérations qui ont des responsabilités en direction des travailleurs immigrés ou sont appelés à en prendre, ayant suivi le stage de niveau moyen.

Seront abordés, au cours de cette session, les différentes préoccupations de l'immigration aujourd'hui : son importance économique, sa place, migrants européens et des pays tiers, les jeunes issus de l'immigration, nationalité, identité, citoyenneté, droits sociaux, insertion dans la société française, réinsertion dans le pays d'origine, racisme, la "Tribune de l'Immigration" - journal de la C.G.T., les questions d'organisation, les structures officielles (FAS, OMI, etc), le mouvement associatif.

CONDITION DE PRISE EN CHARGE DU STAGE

Les frais d'hébergement sont pris en charge par le CCEO. Les frais de transports remboursés par le CCEO sur la base du billet SNCF - 20 % congrès -



*Courrier
Confédéral*

CANDIDATURE

Elles sont à adresser au Secteur Confédéral "Travailleurs Immigrés". **ATTENTION** aux dates pour les demandes de congés.

NOM Prénom

adresse où vous désirez recevoir votre convocation :

.....

Votre Fédération Votre U.D.

Votre principale responsabilité actuelle .. Vos responsabilités spécifiques

.....

Etes-vous permanent : Oui ... Non ...

Téléphone où l'on peut vous joindre : domicile syndicat profes.

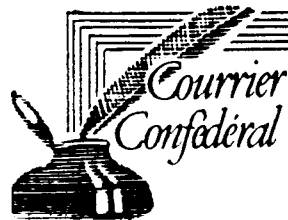
Avez-vous suivi un stage de :

niveau base 19.. niveau moyen 19.. niveau supérieur 19..

vos formations spécialisées 19..

niveau 19.. niveau 19

visa nécessaire du responsable à l'éducation
de votre UD ou de votre fédération :



*Courrier
Confédéral*

P. FINANCIERE

13-26 Novembre STAGE DE POLITIQUE ACTION GESTION FINANCIERE
DE NIVEAU SUPERIEUR A COURCELLES

La formation de niveau supérieur de politique, action, gestion financières est bien connue maintenant des Unions départementales et des Fédérations. Le nombre de responsables non formés se réduit, ils sont cependant encore trop à n'avoir pas reçu cette formation.

C'est dommageable pour l'organisation, et par là pour toute la C.G.T.-. Avoir une responsabilité de cette importance, pouvoir l'assumer au mieux, nécessite l'acquisition de connaissances théoriques et techniques, s'appuyant sur la pratique pour l'enrichir.

Un stage de 5 jours destinés aux camarades des syndicats responsables aux questions financières fait maintenant parti des outils pédagogiques de la C.G.T.-. Chaque organisation pourra se le procurer auprès du Centre Confédéral d'Education Ouvrière de la C.G.T. (CCEO).

Le développement de la formation spécifique vers les syndicats et sections syndicales, ne peut se réaliser pleinement sans l'acquisition par les responsables d'Unions départementales, fédérations, régions, des connaissances enseignées au stage de niveau supérieur de politique financière.

Les finances sont obligatoirement un point de passage pour l'activité syndicale telle que définie dans nos statuts, par le Congrès. La C.G.T. a élaboré sa politique d'action et de gestion financières. Par la formation spécifique, faisons-en profiter tous ceux qui ont à s'occuper de cette question.

La conquête des moyens financiers, l'action financière, le budget, la gestion, le bilan, la comptabilité, nos organisations ne peuvent sans dommages, en faire l'impasse.



En avoir une bonne appréhension syndicale, concourt à une responsabilisation collective, à une vie syndicale démocratique.

La formation ne règle pas tout... Elle permet de mieux appréhender les problèmes, donc de mieux les résoudre.

UN APERÇU DU CONTENU DU STAGE

- caractère et condition de la lutte syndicale actuelle
- mode de vie de notre organisation
- les fondements, les modalités de la politique financière
- les acteurs, les responsables, les activités financières
- Congrès, plan de travail, budget prévisionnel
- la gestion
- les finances complémentaires et exceptionnelles
- organisation et conduite de la bataille financière
- informatique, gestion et communication moderne
- les droits, les acquis et les obligations de nos organisations
- comptabilité, compte de gestion, lecture et analyse d'un bilan financier
- la trésorerie
- le mouvement bancaire et les services financiers
- les fonds sociaux et notre action C.G.T.
- la commission financière et de contrôle.

La mise en "disponibilité syndicale", voire professionnelle du responsable à la P.A.G.F., pour suivre cette formation, mérite d'être traitée au plus haut niveau de l'organisation : pour aider le camarade à participer au stage, pour créer les conditions de son détachement de deux semaines.

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER AU SECTEUR P.A.G.F. AVANT LE 14.10.1988

STAGE POLITIQUE, ACTION, GESTION FINANCIERES 13-16 NOVEMBRE 1988

Centre éducatif "Benoit Frachon" 91190 COURCELLES

BULLETIN D'INSCRIPTION DU STAGIAIRE

NOM : PRENOM : AGE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

TEL. personnel TEL. travail.....

RESPONSABILITE SYNDICALE.....

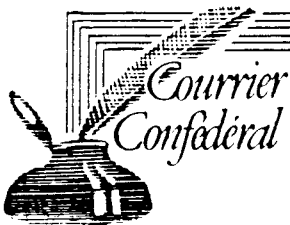
UD

FD

UL

REGION

A retourner à : CONFEDERATION, Secteur Politique financière 263 Rue de Paris 93516 MONTREUIL



C. C. E. O.

STRATEGIE SOCIALE DU CAPITAL

Une session d'actualisation des connaissances sur ce thème était programmée en juin dernier.

L'actualité nous a contraint de la reporter alors qu'elle se présentait sous de très bons auspices.

La grande majorité des 25 candidats retenus en juin nous ont confirmé leur participation pour le mois de décembre. Quelques places restent cependant disponibles. Adressez nous les candidatures dans les plus brefs délais possibles (avant fin septembre) afin que nous puissions arrêter définitivement la liste des participants.

Nouvelles dates : du 4 au 10 décembre 1988 à l'Institut du Travail de strasbourg.

Rappel du contenu

Objet : permettre aux participants d'appréhender les évolutions de la stratégie sociale du capital et sa mise en cohérence avec le redéploiement des capitaux et l'intégration européenne. Analyser notre propre stratégie et étudier le rapport de forces (et les adaptations auxquelles il donne lieu).

Thèmes :

1. Crise économique et stratégie sociale du capital :

Eclairage global permettant de situer les politiques sociales mises en oeuvre par le patronat et le pouvoir dans le cadre de l'évolution de la crise et des réponses que le capital tente d'y apporter.

2. **Etude de textes patronaux et gouvernementaux** développant cette stratégie, en faisant ressortir les objectifs qu'elle s'assigne en tenant compte du rapport de force :

- réponse à la crise de productivité du travail,
- surexploitation des salariés,
- intégration idéologique.

3. Mutations sociales et évolution du rapport de force

Ce thème étudiera la mise en oeuvre de la stratégie du capital et les contradictions auxquelles elle se heurte. Il traitera donc, en terme de rapport de force des mutations technologiques et sociales et de la bataille des idées (en incluant les tentatives de recombinaison syndicales).

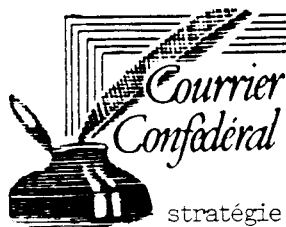
Basé sur un exposé syndical, ce thème pourra être appuyé par la présentation de sondages d'opinion visant à mesurer l'impact des thèmes libéraux (un universitaire).

4. L'acte unique européen

Sur la base d'un exposé universitaire donnant un éclairage institutionnel, ce thème vise à mettre en relation stratégie sociale et choix de l'intégration européenne par le capitalisme français.

5. Notre stratégie syndicale

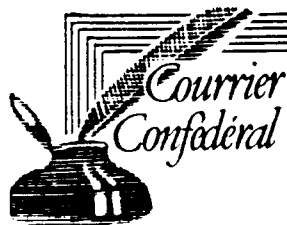
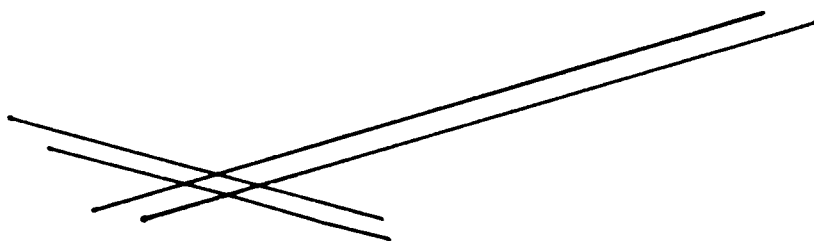
Ce thème développera la cohérence de notre propre stratégie dans sa confrontation avec celle du capital :



stratégie basée sur le développement de chaque individu (emploi utile, etc...) appuyé par la garantie collective.

- capacité d'adaptation aux évolutions de la situation en développant contre-offensive et offensive sur tous les terrains.

Les candidatures sont à envoyer au CCEO-CGT
263 rue de Paris
93516 PARIS Cédex



ANTOINETTE

CE NUMERO SE VEND
TOUT LE MOIS DE
SEPTEMBRE

UN NUMERO DE SEPTEMBRE AU SERVICE DE L'ACTION

Accueillir les salariées à leur retour de vacances avec le magazine de septembre. Voilà vraiment le meilleur moyen de poursuivre et amplifier l'action !

UN CONSTAT

Aucune rémission ne s'est faite pendant leurs congés, les attaques contre les salariés ont été nombreuses et la lutte n'a connu aucun répit.

LES SALARIES ONT MONTRÉ QU'ILS N'ACCEPTENT PAS !

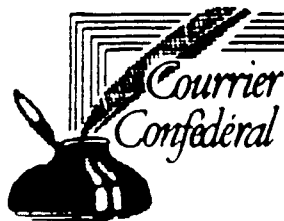
Notre journal est un excellent outil pour amplifier cette dynamique de riposte.

Le vécu et ses perspectives sont dramatiques pour des milliers de gens : précarisation, flexibilité chômage, misère. Les femmes dans une grande majorité le vivent cruellement.

S'assurer l'appui des salariés, les mobiliser pour agir, c'est s'assurer de gagner.

Ce numéro exceptionnel s'inscrivant dans la grande bataille pour le SMIC à 6.000 F. révèle le résultat de l'enquête sur les salaires menée en février - mars.

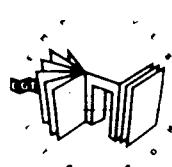
Riche, combatif, dynamique = un numéro que l'on ne rate pas !



EMPLOYES-LIAISON



**EMPLOYÉS - CGT
L'EFFICACITÉ
POUR REVENDIQUER**



**EMPLOYÉS
L'EFFIC
POUR REVE**

UNE BANDEROLE AU METRE, POUR ANIMER VOS INITIATIVES

- * Sur un support en fibre polyester : de fond blanc, impression bleue et jaune.
- * Fréquence du motif 2,60 m, laize 0,60 m (résiste au vent 100 km/h, ne déteint pas !!).

Peut être utilisée en intérieur comme en extérieur.

UTILE pour les salles de réunions, de congrès, d'assemblées.

EFFICACE pour les parrainages. Permet d'identifier la C.G.T. au premier coup d'oeil.

PRATIQUE pour marquer la présence des employés dans les initiatives publiques de la C.G.T. (manifestations, rassemblements, délégations, fêtes...).

En un mot, **INDISPENSABLE** à votre activité "Employés".

Disponible à partir du 12 Septembre 1988.

PRIX

Un motif (environ 2,60/0,60)	60 F.
Trois motifs (environ 7,80/0,60)	160 F.
Cinq motifs (environ 13 m/0,60)	200 F.

PASSEZ VOS COMMANDES DES MAINTENANT

BANDEROLE EMPLOYES-LIAISON C.G.T

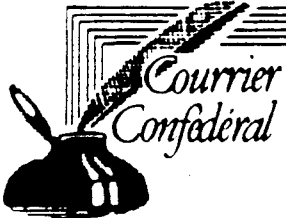
BON DE COMMANDE

1 motif	x 60 F =
3 motifs	x 160 F =
5 motifs	x 200 F = _____
TOTAL :	
Règlement joint	

A LIVRER A:
ORGANISATION: _____

ADRESSE: _____

A renvoyer à : EMPLOYES LIAISON C.G.T. - 263, rue de Paris 93516 MONTREUIL Cedex.



STAGE EMPLOYÉS-LIAISON

RAPPEL

* STAGE SPECIALISE SUR L'ACTIVITE DE LA C.G.T. EN DIRECTION DES EMPLOYES

* DU 9 AU 15 OCTOBRE 1988.

- CONTENU : Etude sociologique de la catégorie.

Politique revendicative, action de propagande et travail d'organisation en direction des employés.

- STAGIAIRES :

- Responsables d'U.D., U.L., Fédérations chargés d'animer le travail de la C.G.T. dans cette catégorie.

- Militants de grandes entreprises ayant un fort pourcentage d'employés.

- FORMATION SYNDICALE GENERALE : Niveau moyen exigé.

- DATE ET LIEU : du 9 au 15 octobre 1988 - Centre B. FRACHON à COURCELLE.

CANDIDATURE

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

FEDERATION : U.D. :

RESPONSABILITES SYNDICALES :

ENTREPRISE :

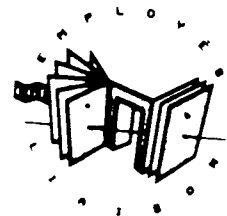
STAGE MOYEN SUIVI EN : CANDIDATURE TRANSMISE PAR :

. FEDERATION : _____

. U.D. : _____

Le :

A renvoyer dès maintenant à : EMPLOYES-LIAISON - 263, rue de Paris
93516 MONTREUIL.





STAGE SANTE-PROTECTION SOCIALE

RAPPEL →

STAGE SPECIALISE PROTECTION SOCIALE
Niveau supérieur - 2 semaines



DESTINE : - Aux Responsables des Questions Sociales des Fédérations, Régions, U.D.
- Aux Administrateurs Sécurité Sociale

Nécessité d'avoir acquis le niveau moyen de formation syndicale générale.

DATE ET LIEU : Du 13 au 26 Novembre 1988 - Au Centre Benoît Frachon à Courcelle

OBJET DU STAGE :

Approfondissement des connaissances en ce qui concerne :

- La politique de la C.G.T. en matière de Protection Sociale
- L'activité C.G.T. dans la Sécurité Sociale (branches : Maladie - Allocations Familiales - Vieillesse - Hygiène et Sécurité)

Nous rappelons la nécessité d'avoir des militants formés sur ces questions particulièrement d'actualité, face aux attaques menées contre la protection sociale et dans la perspective des Elections à la Sécurité Sociale de 1989.

Les inscriptions au stage peuvent nous être envoyées dès maintenant.

BULLETIN D'INSCRIPTION A ADRESSER A : C.G.T. SECTEUR SANTE-PROTECTION
SOCIALE-RETRAITE
263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX

L'U.D. - FD - REGION _____ propose la candidature de :

NOM ET PRENOM : _____

Adresse personnelle _____

_____ TEL. _____

RESPONSABILITES SYNDICALES _____

AUTRES OBSERVATIONS _____

L'EDITION DE SEPTEMBRE 1988 ARRIVE !



**REVUE
DES COMITES
D'ENTREPRISE
& EQUIVALENTS**

n° 37

UN DOSSIER

"L'HORIZON 92 DES GARANTIES COLLECTIVES"

également en sommaire :

- Se débarrasser de la médecine du travail ?
- La formation syndicale de départ
- L'argent, cancer du sport
- La nutrition, choix de société
- Les C.E. et les régions

Correspondance : la radiomessagerie unilatérale, l'expertise comptable, les livres et revues, etc.

PRIX DU N° : 39 F. - Abonnement 1 an (4N°s) : 110 F. 2 ans (8N°) :
210 F. - Pour vous abonner à la "Revue des Comités
L'entreprise et équivalents", il suffit d'adresser un virement postal
(ou mandat de versement) à "LA VIE OUVRIERE" - 33, rue Bouret - 75019
PARIS - C.C.P. 8319-87 P. ou chèque bancaire.